



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés de la filière apicole

Question écrite n° 42879

Texte de la question

M. Stéphane Buchou attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés rencontrées par la filière agricole. Pénuries de ressources alimentaire, pollution, pathologies, virus et parasites sont les principales menaces qui pèsent sur l'apiculture française, auxquelles peuvent s'ajouter les conditions météo qui ont pu accentuer cette situation. Les problèmes du secteur sont hélas structurels. Mais un levier fondamental reste néanmoins à actionner d'urgence : la formation des apiculteurs. En effet, face à la multiplication et au développement des parasites tels que le « Varroa » ou le « Nosema ceranea », aux explosions virales et aux maladies qui affectent les colonies, les apiculteurs doivent gérer leur cheptel avec un savoir-faire qui nécessite une formation continue de plus en plus poussée. Les apiculteurs professionnels sont en général bien formés à ces enjeux sanitaires compte tenu des conséquences économiques directes pour leurs exploitations et donc pour leurs propres revenus. La situation est beaucoup plus critique pour les apiculteurs pluriactifs ou amateurs qui représentent une écrasante majorité des apiculteurs en France. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il compte mettre en place pour pallier ce déficit de formation des apiculteurs et aussi pour consolider l'avenir de la filière apicole française.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, contribue au développement des compétences de la filière apicole en délivrant deux certifications professionnelles dédiées. Le brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole » (BPREA) est un diplôme qui se prépare en formation professionnelle continue ou en apprentissage, et se décline en différentes orientations. Le BPREA orientation apiculture permet notamment d'acquérir les compétences nécessaires à la création d'entreprise apicole dédiées à la sélection et à l'élevage de reines, la reproduction d'essaims et la production des produits de la ruche dont principalement le miel, en maîtrisant les savoir-faire spécifiques à la régénérescence et au repeuplement du cheptel apicole, au travers des unités capitalisables complémentaires d'adaptation régionale à l'emploi (correspondant à des blocs de compétences) telles que « conduire un atelier de production apicole » et « conduire un atelier apicole en vue de la multiplication du cheptel : production d'essaims et de reines ». Le certificat de spécialisation (CS) option « apiculture » a été créé en 2017 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour améliorer la montée en compétence des professionnels. Il s'adresse aux titulaires du BPREA ou du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » (Bac Pro CGEA). Il est organisé en trois unités capitalisables correspondant à des blocs de compétences, visant à l'acquisition de compétences complémentaires et spécialisées en apiculture, et en particulier la conduite des colonies, leur multiplication et la récolte des produits apicoles. Les centres de formation professionnelle continue préparant à ces deux certifications du secteur apicole sont présents sur l'ensemble du territoire. L'accès à leur offre de formation est lié au statut des personnes qui souhaitent se former. Ainsi, le fonds de formation VIVEA aide les chefs d'entreprises agricoles à développer leurs compétences et faire évoluer leurs pratiques : les apiculteurs professionnels ou pluriactifs (tels que les responsables d'entreprise agricole qui améliorent les rendements de leurs cultures grâce à la pollinisation des parcelles par les abeilles) ont donc accès à la formation

professionnelle continue. Pour les apiculteurs amateurs, la source de financement mobilisable est principalement le compte personnel de formation. L'offre de modules de formation, proposée, notamment par les centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFFPA), est consultable sur le site officiel « moncompteformation.gouv.fr ».

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42879

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 décembre 2021](#), page 8630

Réponse publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 812